

10 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Salaire vital

Dans sa réunion plénière, la commission du coût de la vie et des besoins a déposé ses conclusions. Elles sont conformes à ce que nous attendions, et les chiffres fixés par cette commission sont supérieurs à ceux pour lesquels nous battons depuis quelques mois. En effet, les militants syndicalistes ont toujours dit que les ouvriers ne gagnaient pas assez pour vivre, qu'une révision sérieuse des salaires était nécessaire, que les besoins du prolétariat ne pouvaient être toujours réduits à la position congrue comme ils le furent et comme ils le sont encore : enfin, pour employer la forte expression de la masse, « vivre et non crever de faim en travaillant ».

Donc, la commission du coût de la vie a déterminé les besoins de l'ouvrier tant au point de vue scientifique en ce qui concerne les denrées alimentaires qu'au point de vue habitudes culinaires et coutumes gastronomiques de notre région. Des sous-commissions ont procédé par fois à des enquêtes rapides entre deux séances afin d'appuyer la démonstration faite, et pour ma part je fis procéder dans les familles ouvrières d'Halluin, la semaine dernière, à des sondages qui me rapportèrent la preuve et la compétence de M. Lambling et les appréciations des autres membres de la commission s'accordaient complètement.

Détail nécessaire à épinglez en passant : le régime alimentaire, tel que nous l'avons déterminé, est juste. Il n'a rien d'exagéré, et nous pouvons remercier M. Lambling d'avoir fait descendre sa science jusqu'à nous, dans le but d'établir par elle ce que notre humanité nous impose de faire.

Mettions-nous devant la clarté brutale des chiffres officiels. Il faut, en mars 1920, à une famille de quatre personnes, composée du père, de la mère et de deux enfants âgés respectivement de 9 et 13 ans, il faut à cette famille, par année les sommes suivantes :

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Alimentation (4510 fr.), Habillement (1493 fr.), Entretien de ménage (1020 fr.), Loyer, chauffage, éclairage (1043 fr.), Total (7968 fr.).

Ces 7.968 francs ne comprennent pas les « distractions » et les « frais de maladie, blessures, etc. ». M. Lambling, dans son rapport, eut soin de faire remarquer en proposant les chiffres déterminés par le barème du textile de Roubaix-Tourcoing, c'est-à-dire :

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Distractions (520 fr.), Frais de maladie et autres (130 fr.), Total (650 fr.).

Nous arrivons ainsi au chiffre annuel des besoins familiaux de 7.968 + 650 = 8.616 francs.

Que les ouvriers n'oublient pas ce total, car il est à la base même de toute la discussion des salaires : 8.616 francs par an représentent 165 fr. 69 par semaine. Or, comme l'ouvrier travaille légalement 48 heures par semaine, divisons le chiffre des dépenses inévitables — soit 165 fr. 69 — par 48 heures et nous obtenons à l'heure 3 fr. 45. Conclusion : la famille de quatre personnes dépense à l'heure 3 fr. 45 pour s'alimenter, s'habiller, se loger, se chauffer, s'éclairer, se soigner et se distraire dans une proportion telle que cette famille n'obtient par ses 3 fr. 45 que le nécessaire. Sans vouloir faire de démagogie ni de surenchère, je dis que l'ouvrier qui ne gagnera pas 3 fr. 45 de l'heure apportera la misère à la maison.

Voilà le « salaire vital » — termes que je reprends de M. Affalion, professeur d'économie politique, termes qui sont d'une justesse de qualification absolue. — Je sais que ce « salaire vital » a bien fait rire certains augures du consortium patronal textile de Roubaix-Tourcoing et que cette expression fut ironisée « grotesque » quelques semaines avant la grève générale. C'est peut-être le grotesque de l'expression qui obligea le consortium textile à ne pas tenir compte aux suggestions des syndicalistes. Comment voulez-vous prendre au sérieux le barème des besoins d'une famille ouvrière, puisqu'il est absurde de parler de « minimum vital » ?

En tous cas, nous répétons et nous réitérons qu'une commission officielle dans laquelle les représentants ouvriers étaient en minorité, a déterminé les besoins de la famille-type qui est celle de quatre personnes, et nous ajouterons que le « salaire vital » de l'ouvrier est de 3 fr. 45 l'heure.

Les ouvriers du bâtiment ne furent pas si ridicules qu'on le dit de demander pour vivre honnêtement, ainsi que nous l'avons vu, cette somme, quatre francs l'heure de la 1^{re} avril.

HENRI LAURIDAN, Secrétaire général de la Bourse du Travail d'Halluin.

LES JOURNAUX A TROIS SOUS EN SEINE-ET-MARNE. M. Millerand, président de la Presse de Seine-et-Marne réuni en assemblée extraordinaire à Paris, vient de décider de porter le prix des journaux de Seine-et-Marne à 15 centimes à partir du 15 avril.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES. LE GOUVERNEMENT VA LE PRECISER. Paris, 23 mars. — M. Millerand, résident du conseil de la fonction publique, a été nommé par le conseil de la fonction publique de France et des Colonies. M. Millerand a fait connaître que le dernier conseil de cabinet s'est occupé du statut des fonctionnaires, que le gouvernement entend préciser le plus rapidement possible.

La question des Loyers LA MULTIPLICATION des Commissions Arbitrales

ELLE NE PEUT ETRE ENVISAGÉE MAINTENANT, MAIS UN PROJET DE LOI DONNERA DES SATISFACTIONS.

Notre ami Ch. Saint-Venant, député du Nord, vient de recevoir le lettre suivante du Ministère de la Justice : « Vous avez bien voulu me transmettre un vous émis par l'Association des ministres du Droit, dans sa séance du 13 février dernier, demandant que le nombre des commissions arbitrales des loyers de ce département soit augmenté de six à sept, c'est-à-dire de quatre à dix. Cette proposition est exorbitante de tout ou partie de leurs loyers, de produire leurs demandes d'indemnités conformément à l'article 30 de la loi du 9 mars 1918, c'est-à-dire avant le 24 octobre 1920, et que les dites commissions soient mises en demeure de statuer dans les deux mois de l'introduction de l'affaire sur les litiges qui leur sont soumis. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce projet de loi sera incessamment déposé, ayant pour but de proroger le délai imparti par l'article 30 de la loi du 9 mars 1918, et de donner satisfaction à vos vœux émis par l'Association. »

Quant à l'augmentation du nombre des commissions arbitrales du département du Nord, elle sera envisagée si les résultats démontrent, après fonctionnement normal, l'insuffisance des commissions actuelles.

Congrès de Cheminots Réseaux et Fédération

L'activité est grande à l'heure actuelle dans les réseaux de chemins de fer. On se prépare au Congrès des Unions de réseaux qui aura lieu à Paris, le 27 et 28 mars. Ce Congrès sera précédé par le Congrès national de la Fédération des Travailleurs des Chemins de fer, qui se tiendra à Paris, le 26 mars.

Après le Congrès du P.-L.-M., qui se tient à Roanne, viendront : l'Est, à Paris, du 23 au 28 mars ; puis le Nord à Lille, du 29 au 31 mars ; le Midi, à Tarbes, du 16 au 18, et l'Etat, à Havre, à la même date.

Enfin, les cheministes syndiqués d'Alsace-Lorraine se réuniront également en Congrès du 9 au 11 avril, à Schlestadt.

Au Congrès des P. L. M. L'HISTORIQUE DE LA GREVE. Au cours de la séance de mardi après-midi du Congrès des Cheminots du P.-L.-M. à Roanne, on examina le cas du délégué SIMOUDIN, du syndicat de Tourcoing, qui fut unanimement désigné pour aller à Paris, le 24 mars, à la place de M. Chevalier, délégué de la Fédération.

Le rapport de la commission de vérification des mandats a été lu et adopté. M. Chevalier, conseiller municipal de Roanne, a été élu secrétaire général de l'Union, après avoir parlé du recensement des cheministes fédérés et de la situation de la Fédération.

M. MIDOL, secrétaire général de l'Union, après avoir parlé de la situation de la Fédération, a été élu secrétaire général de l'Union, après avoir parlé de la situation de la Fédération.

EN HAUTE-COUR LE PROCES CALLAUX M. Malvy proteste et demande à être entendu

Paris, 23 mars. — L'audience est ouverte à 14 heures 45. Le greffier donne aussitôt lecture d'un télégramme de M. MALVY : « Je proteste énergiquement contre paroles prononcées par le procureur général. Je mets ce magistrat au défi d'apporter une preuve ou de produire un seul témoin à l'appui de ses dires. Ouvriers français, défendez la plénitude de mes droits, j'ai l'honneur de vous demander de me permettre de répondre devant la Cour de Justice aux calomnies qui me poursuivent jusque dans mon exil. »

Le colis de la mort. Inquiétés par l'odeur de plus en plus épouvantable qui s'échappait d'un colis, publié depuis trois semaines à la consignation de Saint-Lazare, à Paris, les employés avisèrent le commissaire spécial. Le colis renfermait un petit cadavre d'enfant en pleine décomposition. Il a été envoyé à la Morgue.

Grime de satire UNE JEUNE FILLE VIOLEE. GEORGES ET NOYER. Arrivés, 23 mars. — Marie Estabel, 18 ans, domestique, au hameau de Bellac, avait été chargée par ses maîtres d'aller porter du beurre au bourg voisin d'où elle était partie avec un panier rempli de beurre. Les patrons organisèrent des recherches qui aboutirent à la découverte d'un cadavre de jeune fille dans un fossé. Elle avait été violée et étranglée.

Erasé par une auto. UN PETIT LENSOIS EST MORT. Lundi, vers 4 h. 1/2 du soir, sortant de l'Ecole Berthelot, le jeune Vieux Cornil, âgé de 7 ans, rentra chez son domicile, rue Blandin.

Le général de la guerre. Hier matin, le 30 Conseil de Guerre, présidé par M. le colonel Bédier, a été tenu à la Chambre des députés. On a discuté l'affaire des frères Georges, Maurice et Paul.

LE PROBLEME ALLEMAND Le Cabinet Bauer devra-t-il démissionner ? L'Armée Rouge vainquera-t-elle dans le Ruhr ?

On annonce officiellement qu'au cours du Conseil des Ministres, la démission de Noske a été acceptée par le gouvernement. Cette démission est le résultat de la situation qui régnait au sein des partis de la majorité contre l'ancien ministre de la défense nationale. D'autre part, le bruit court dans certains milieux politiques berlinois, que le gouvernement tout entier donnerait sa démission.

Les indépendants demandent la constitution d'un conseil d'Etat, la situation apparaît chaque jour plus obscure, chaque parti comptant dans son sein des éléments avancés et modérés notamment le parti indépendant qui est maintenant divisé en groupes de droite, de gauche, et en est de même dans les syndicats qui comptent des éléments bourgeois et communistes.

Il n'a plus de pain dans la Ruhr. Berlin, 23 mars. — La question du ravitaillement devient très sérieuse dans le district de la Ruhr. A Dortmund, on a distribué 2 livres de farine par tête, mais les magasins sont vides dans tous les districts.

Le gouvernement s'est vu forcé, vu la suppression des arrivages, de diminuer encore la ration de pain. On a distribué par tête 120 grammes de pain, ce qui est insuffisant pour épuiser des stocks qui sont peu considérables.

On se bat au canon. Aix-La-Chapelle, 23 mars. — L'artillerie a été en action sur divers points du bassin de la Ruhr, sans faire explosion. Bockum aurait été reprise par la Reichswehr.

La répression gouvernementale. Le gouvernement paraît, à l'heure actuelle, exécuter une vaste manœuvre d'encerclement. Au fur et à mesure que l'ordre se rétablit dans une région, les troupes de la Reichswehr, qu'il expédie sur la Ruhr, ont été détachées sur d'autres points de la Ruhr, dans la direction de Wezel. Si les chefs et les soldats se mouvaient librement, le mouvement séparatiste paraît condamné, les insurgés devront capituler.

Les armées face à face. Francofort, 23 mars. — La « Gazette de Francofort » dit qu'il n'y a plus un seul soldat régulier dans le district de la Ruhr. Le pouvoir est tout entier aux mains des Conseils d'ouvriers qui, du reste, avec une grande modération, jusqu'ici, rien n'a été changé à la vie économique.

Les Américains quittent Berlin. Cologne, 23 mars. — Un télégramme de Berlin à la « Gazette Rhénane » annonce que le représentant de l'Amérique à Berlin a donné l'ordre à tous les Américains et Américaines de quitter Berlin, de quitter la capitale et de se rendre à Cologne.

Le maréchal Foch réclame une action contre les Bolchevistes. Cologne, 23 mars. — La « Gazette de Cologne » dit que le maréchal Foch, après avoir déclaré au Conseil Supérieur une action commune contre l'action bolcheviste en Allemagne, a déclaré qu'il pourrait bientôt se déclarer incapable de remplir les conditions du traité de Versailles.

Les quatre Adjoints Socialistes de Lyon sont exelus du Parti. Lyon, 23 mars. — La Commission exécutive du P. S. a examiné l'attitude de ses élus dans le scrutin pour l'élection du maire de Lyon. Contrairement à la décision de la Fédération, les quatre socialistes ont accepté des postes d'adjoints, et trois conseillers ont voté pour M. Hermès contre Paul Curial.

Aux Conseils de Guerre. Wipart le condamné à mort vent faire des révélations. Nous apprenons de sources autorisées que Wipart, condamné à mort dernièrement par le Conseil de Guerre, aurait écrit au chef de la police lilloise pour le prier qu'il avait de la peine à se faire entendre.

Grime de satire. Hier matin, le 30 Conseil de Guerre, présidé par M. le colonel Bédier, a été tenu à la Chambre des députés. On a discuté l'affaire des frères Georges, Maurice et Paul.

A LA CHAMBRE Le Relèvement de l'Indemnité Parlementaire

Paris, 23 mars. — La séance est ouverte à 15 heures 40 sous la présidence de M. Raoul PERET. La Chambre adopte sans débats divers projets notamment le projet tendant à maintenir provisoirement l'indemnité exceptionnelle de 720 fr. accordée au personnel civil de l'Etat.

Bataille à Leipzig. Berlin, 23 mars. — L'armée à évacué Bismarck, à Leipzig une véritable bataille se poursuit entre les ouvriers et l'armée.

Pour la grève générale. Berlin, 23 mars. — Les quatre cinquièmes des Syndicats se sont prononcés pour la continuation de la grève générale.

Un ultimatum à Ebert. Les cent vingt députés de Hagen ont envoyé à Ebert un ultimatum demandant la mise à la retraite du général von Watter, officier monarchiste.

Leux qu'on arrête. On annonce l'arrestation du général von Ludwig, sur mandat du tribunal de Cologne. On attend les ordres du gouvernement.

La vie à Berlin. Mayence, 23 mars. — On mande de Berlin : La situation s'est considérablement améliorée. Les chemins de fer fonctionnent à nouveau. Les trains ont repris leur service ; les restaurants et les cafés sont ouverts ; les magasins sont de nouveau remplis ; les grandes magasins ont fait acheter à crédit à l'Etat, pour les besoins de la guerre, des quantités de piétons dans les rues ; les fiacres ont recommencé à circuler, alors que ces temps derniers ils étaient à peine sortis de l'atelier.

Le communiqué de l'Armée rouge. LA SITUATION EST FAVORABLE. Francofort, 23 mars. — L'« Echo de la Ruhr » a édité à Essen, a publié hier soir le communiqué suivant : « La situation est favorable. Les troupes de la Reichswehr se sont retirées après les combats de samedi avec le corps de volontaires Schütz. Les rouges ont pris 5 canons, 3.000 fusils, 200 cartouches, 200 chapeaux et nombreux objets, le bulletin augmenté en conséquence. »

Un projet de loi contre les Syndicats. M. Pierre FARGEOT, député de la Marne, et plusieurs de ses collègues, ont déposé un projet de loi sur le règlement amiable des conflits de travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

La réduction du nombre de Députés. Pendant le dépouillement, la Chambre a adopté une proposition de résolution invitant le gouvernement à faire procéder sans retard au recensement de la population, afin de permettre d'appliquer les dispositions de la loi électorale, tendant à réduire le nombre des députés.

Un projet de loi contre les Syndicats. M. Pierre FARGEOT, député de la Marne, et plusieurs de ses collègues, ont déposé un projet de loi sur le règlement amiable des conflits de travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

La Chambre travaillera pendant les vacances de Pâques. La Chambre a décidé de ne pas prendre de vacances cette année entre le samedi 3 avril, et le samedi 17 avril. Elle continuera toutes ses séances à la discussion du budget de 1920.

LA MAJORATION DES PENSIONS. Paris, 23 mars. — Le Sénat a adopté le projet de loi voté par la Chambre, majorant les pensions civiles et militaires, liquidées ou non liquidées.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX. Paris, 23 mars. — Le Sénat a adopté le projet d'ajournement de la réunion des conseils généraux au 25 avril prochain.

L'AFFAIRE CALLAUX. Paris, 23 mars. — M. Bager de la Villette a demandé au Sénat de voter une loi de l'Etat, tendant à la suppression de la peine de mort, en attendant que le Sénat ait décidé de l'abolition de la peine de mort.

UN TRAIN A DÉRAILÉ. BENNETT-VOYAGEURS SONT BLESSÉS. Nantes, 23 mars. — Un train venant de la Roche-Bernard a déraillé à 1.500 mètres environ de la gare de Saint-Joachim.

UN POMPIER INCENDIAIRE. Virey-François, 23 mars. — Albert Martin, domestique de ferme à Blandinval-Longueville, a été condamné à un an de prison pour incendie volontaire.

Le Congrès des 500 délégués des commissions syndicales de la région Roubaix-Tourcoing, réunis le 23 mars à Roubaix, ont décidé la grève générale de toutes les corporations de la région de Roubaix-Tourcoing pour vendredi matin, 26 mars, si d'ici là le consortium patronal textile n'est pas entré en pourparlers avec les syndicats ouvriers textiles ; fixe à jeudi soir l'assemblée de toutes les corporations dans leurs locaux respectifs, au cours de laquelle les syndicats décideront l'application de la grève générale pour le lendemain matin ; demande à l'Union départementale des Syndicats du Nord de réunir, pour dimanche prochain, un Congrès extraordinaire des organisations du Nord, dans le but d'appuyer le mouvement de grève générale et d'établir la grève générale à tout le département, si cette grève départementale est reconnue nécessaire.

LA GREVE DU TEXTILE est le prélude de la Grève Générale

Toutes les Corporations de la Région de Roubaix-Tourcoing chômeront Vendredi et les pourparlers n'ont pas repris. Roubaix, 23 mars. — Hier matin, à six heures, à la « Paix », un meeting auquel assistaient environ 12.000 grévistes.

« Le Congrès des 500 délégués des commissions syndicales de la région Roubaix-Tourcoing, réunis le 23 mars à Roubaix, ont décidé la grève générale de toutes les corporations de la région de Roubaix-Tourcoing pour vendredi matin, 26 mars, si d'ici là le consortium patronal textile n'est pas entré en pourparlers avec les syndicats ouvriers textiles ; fixe à jeudi soir l'assemblée de toutes les corporations dans leurs locaux respectifs, au cours de laquelle les syndicats décideront l'application de la grève générale pour le lendemain matin ; demande à l'Union départementale des Syndicats du Nord de réunir, pour dimanche prochain, un Congrès extraordinaire des organisations du Nord, dans le but d'appuyer le mouvement de grève générale et d'établir la grève générale à tout le département, si cette grève départementale est reconnue nécessaire. »

Congrès et Réunions. A L'U. D. DES SYNDICATS. Tous les syndicats ouvriers du département du Nord appartenant à l'Union Départementale des Syndicats du Nord, ont été convoqués pour dimanche prochain, 28 courant, à 10 heures du matin, 156 bis, rue de Paris, à Lille.

Une importante réunion a eu lieu à Halluin. Les délégués ont parlé de la situation, devant environ 2.700 personnes.

Une réunion générale du Syndicat des métaux aura lieu également jeudi à 7 heures, à la Bourse du Travail de Tourcoing.

LA GREVE DES MINEURS Situation stationnaire. La journée d'hier n'a apporté aucun changement dans la physionomie de la grève du Pas-de-Calais. Le chômage et le calme restent complets dans toute la région.

Dans le Bassin d'Anzin. CRÉSPIN NE TRAVAILLE PAS. Le travail a repris dans toutes les concessions du bassin d'Anzin, sauf dans celle de Créspin, dont les ouvriers continuent la grève.

CHEZ LES MINEURS ANGLAIS LES NEGOCIATIONS SONT ROMPUES. Londres, 23 mars. — Les négociations qui ont eu lieu hier entre les représentants des mineurs et ceux des propriétaires de mines, ont échoué.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.

LES REVENDICATIONS de la Fédération du Bâtiment. UNE DECISION DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES. On sait que la Fédération des travailleurs du Bâtiment a décidé de présenter au Parlement public un certain nombre de revendications concernant notamment des augmentations de salaires.